

**Zeitschrift:** Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses  
**Herausgeber:** Chemins de fer fédéraux suisses  
**Band:** - (1990)  
  
**Rubrik:** Résultats financiers

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Résultats financiers

Les résultats financiers comprennent le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats de l'infrastructure, le compte des investissements ainsi que le bilan et le compte des flux financiers. Le compte de résultats d'entreprise fait apparaître toutes les charges et tous les produits bruts de l'entreprise, y compris ceux de l'infrastructure. Le compte de résultats de l'infrastructure, qui en constitue un sous-ensemble, porte sur toutes les dépenses pour l'infrastructure ainsi que sur leur couverture par la Confédération et les CFF. Le compte des investissements porte sur les dépenses d'investissements de l'exercice.

### Compte de résultats d'entreprise

Le compte de résultats d'entreprise se solde par un excédent de produits de 2,7 MFr, les produits s'inscrivant à 5366,6 MFr et les charges à 5363,9 MFr. Ce montant comprend une contribution des CFF à l'infrastructure de 37 MFr, qui correspond à la somme fixée par le Conseil fédéral lors de la budgétisation.

Comparativement aux chiffres de l'année précédente et à ceux du budget, le compte de résultats d'entreprise se présente comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Produits</i>					
Trafic voyageurs	1 370,1	1 406,0	1 422,8	+ 52,7	+ 3,8
Trafic marchandises	1 243,3	1 276,7	1 286,2	+ 42,9	+ 3,5
Indemnité	559,0	589,0	592,0	+ 33,0	+ 5,9
Produits de transport	3 172,4	3 271,7	3 301,0	+ 128,6	+ 4,1
Produits accessoires	541,3	531,7	593,1	+ 51,8	+ 9,6
Prestations propres pour le compte des investissements	245,5	249,0	264,4	+ 18,9	+ 7,7
Prestations pour ordres de magasin	94,1	53,0	68,9	- 25,2	- 26,8
Prestations pour le CRI <sup>1)</sup>	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7
Autres produits	42,1	37,3	49,7	+ 7,6	+ 18,1
<b>Total produits</b>	<b>5 045,3</b>	<b>5 165,7</b>	<b>5 366,6</b>	<b>+ 321,3</b>	<b>+ 6,4</b>
<i>Charges</i>					
Charges de personnel	2 776,8	2 987,2	3 005,7	+ 228,9	+ 8,2
Dépenses de choses	1 062,7	1 096,9	1 134,3	+ 71,6	+ 6,7
Amortissements	568,9	579,7	597,8	+ 28,9	+ 5,1
Intérêts	336,5	347,9	459,7	+ 123,2	+ 36,6
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113,1	109,0	118,0	+ 4,9	+ 4,3
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102,0	37,0	37,0	- 65,0	- 63,7
Autres charges	15,3	8,0	11,4	- 3,9	- 25,5
<b>Total charges</b>	<b>4 975,3</b>	<b>5 165,7</b>	<b>5 363,9</b>	<b>+ 388,6</b>	<b>+ 7,8</b>
<i>Déficit</i>	—	—	—	—	—
<i>Excédent de produits</i>	70,0	—	2,7	- 67,3	- 96,1

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

Le total des produits, 5366,6 MFr, est supérieur de 321,3 MFr (6,4%) au compte de 1989. Par rapport au budget, cela représente une amélioration de 200,9 MFr (3,9%). Tous les postes de produits ont dépassé les prévisions. Les produits de transport, qui comprennent aussi l'indem-

unité compensatrice, s'élèvent à 3301 MFr, soit 61,5% de l'ensemble des produits.

Par rapport à 1989, les charges ont progressé dans l'ensemble de 388,6 MFr (7,8%) pour s'établir à 5363,9 MFr. A l'exception de la contribution pour l'infrastructure et des autres charges, tous les

postes ont contribué à l'augmentation de 388,6 MFr. De cette somme, 59% concernent les charges de personnel qui, avec 3005,7 MFr, représentent 56% de l'ensemble des charges. L'accroissement des charges de personnel de 228,9 MFr (8,2%) est dû avant tout à la compensation du renchérissement, mais aussi au versement d'indemnités supplémentaires en sus des indemnités de résidence, ainsi qu'aux suites de la révision de la classification des fonctions (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases). Pour les dépenses d'infrastructure, les CFF ont versé une contribution de 37 MFr. Ce montant est inférieur de 65 MFr à celui de 1989; il correspond toutefois à la somme fixée par

le Conseil fédéral lors de la budgétisation. L'excédent de recettes de 2,7 MFr sera versé à la réserve destinée à la couverture de futurs déficits, qui passe ainsi à 138,3 MFr.

En comparaison de l'année précédente, les versements de la Confédération ont augmenté de 16,2% et se sont établis à 1702,8 MFr. Ils comprennent les prestations pour l'infrastructure (1052,5 MFr), l'indemnité compensatrice pour les prestations de service public (592 MFr), l'indemnité pour les facilités tarifaires (57,3 MFr) et la contribution au transport d'automobiles accompagnées au Simplon (1 MFr).

### Produits

## 2 Produits de transport

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Trafic voyageurs</i> <sup>1)</sup>	1 370,1	1 406,0	1 422,8	+ 52,7	+ 3,8
Transport de voyageurs	1 339,6	1 376,0	1 392,1	+ 52,5	+ 3,9
Bagages	24,1	24,0	24,1	—	—
Automobiles accompagnées	6,4	6,0	6,6	+ 0,2	+ 3,1
<i>Trafic marchandises</i> <sup>1)</sup>	1 243,3	1 276,7	1 286,2	+ 42,9	+ 3,5
Cargo Rail	834,6	854,5	857,1	+ 22,5	+ 2,7
Cargo Combi	77,7	81,3	89,6	+ 11,9	+ 15,3
Cargo Domicile	163,1	176,3	169,0	+ 5,9	+ 3,6
Prestations spéciales	37,6	37,0	34,2	- 3,4	- 9,0
Cargo Service Center	16,1	15,6	16,7	+ 0,6	+ 3,7
Poste	114,2	112,0	119,6	+ 5,4	+ 4,7
<i>Indemnité</i>	559,0	589,0	592,0	+ 33,0	+ 5,9
Trafic voyageurs régional	523,0	550,0	550,0	+ 27,0	+ 5,2
Ferroustage	36,0	39,0	42,0	+ 6,0	+ 16,7
<b>Total</b>	<b>3 172,4</b>	<b>3 271,7</b>	<b>3 301,0</b>	<b>+ 128,6</b>	<b>+ 4,1</b>
<sup>1)</sup> dont indemnité pour facilités tarifaires					
- Trafic voyageurs	41,0	41,0	40,8		
- Trafic marchandises	16,0	17,0	16,5		

Conformément aux principes du mandat de prestations 1987, la Confédération a versé 592 MFr à titre d'indemnité compensatrice pour le trafic voyageurs régio-

nal et pour le ferroustage. Le montant du premier chapitre est de 550 MFr (+ 5,2%) et celui du second de 42 MFr (+ 16,7%).

### 3 Produits accessoires

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Prestations d'exploitation pour tiers</i>	122,9	120,5	129,7	+ 6,8	+ 5,5
Service commun	93,2	94,0	98,3	+ 5,1	+ 5,5
Service des trains et de la traction	17,7	16,5	18,0	+ 0,3	+ 1,7
Autres	12,0	10,0	13,4	+ 1,4	+ 11,7
<i>Prestations de service pour tiers</i>	21,3	17,3	22,7	+ 1,4	+ 6,6
Agence CNA, tenue de comptes	6,0	7,9	6,0	—	—
Autres	15,3	9,4	16,7	+ 1,4	+ 9,2
<i>Livraisons et autres prestations pour des tiers</i>	78,3	74,8	83,7	+ 5,4	+ 6,9
<i>Fermages et locations</i>	194,9	191,5	211,5	+ 16,6	+ 8,5
Locations forfaitaires Dom <sup>1)</sup>	50,2	46,5	49,4	- 0,8	- 1,6
Locations basées sur le chiffre d'affaires Dom <sup>1)</sup>	91,1	94,3	97,8	+ 6,7	+ 7,4
Autres locations Dom <sup>1)</sup>	15,5	13,7	25,1	+ 9,6	+ 61,9
Véhicules	31,7	30,8	33,5	+ 1,8	+ 5,7
Diverses locations	6,4	6,2	5,7	- 0,7	- 10,9
<i>Ventes d'énergie</i>	34,5	34,0	32,6	- 1,9	- 5,5
<i>Ventes d'imprimés</i>	5,6	7,9	7,0	+ 1,4	+ 25,0
<i>Divers produits</i>	83,8	85,7	105,9	+ 22,1	+ 26,4
Provisions	14,4	16,2	21,1	+ 6,7	+ 46,5
Change	21,6	20,0	23,2	+ 1,6	+ 7,4
Taxes	3,8	0,4	2,7	- 1,1	- 28,9
Autres produits	44,0	49,1	58,9	+ 14,9	+ 33,9
<b>Total</b>	<b>541,3</b>	<b>531,7</b>	<b>593,1</b>	<b>+ 51,8</b>	<b>+ 9,6</b>

<sup>1)</sup> Dom = Domaine

Par rapport à l'année précédente, les produits accessoires ont pu être accrus de 51,8 MFr (9,6%). Avec 22,1 MFr (26,4%), le poste «Divers produits», qui regroupe notamment les provisions, le change et les «autres produits» (intérêts actifs, participations aux frais, etc.) présente la plus

forte augmentation. La progression de 16,6 MFr (8,5%) pour le poste «Fermages et locations» est également réjouissante. En revanche, les produits procurés par les ventes d'énergie ont reculé en raison de la baisse des prix et du volume.

### 4 Autres postes de produits

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Prestations propres pour le compte des investissements	245,5	249,0	264,4	+ 18,9	+ 7,7
Prestations pour ordres de magasin	94,1	53,0	68,9	- 25,2	- 26,8
Prestations pour le CRI	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7
Produits hors exploitation et extraordinaires	42,1	37,3	49,7	+ 7,6	+ 18,1

L'accroissement des prestations propres pour le compte des investissements résulte de la progression du volume des investissements, la part des prestations propres à l'ensemble des investissements enregistrant toutefois un léger recul. Les produits procurés par les prestations pour ordres de magasin se sont contractés

de 25,2 MFr (26,8%) par rapport à l'exercice précédent.

Les prestations des CFF pour le compte de résultats de l'infrastructure s'élèvent à 1 089,5 MFr, soit 14,7% de plus qu'un auparavant. Pour le détail, voir sous «Compte de résultats de l'infrastructure». Les produits hors exploitation et extraor-

dinaires comprennent, outre les produits uniques ou imputables à une autre période comptable, les postes ci-après, qui enregistrent une augmentation: gains sur les cours du change (17 MFr, soit + 8 MFr ou

88,9%), produits de participations (10,6 MFr, soit + 0,7 MFr ou 7,1%), intérêts sur les prêts et les valeurs (10,2 MFr, soit + 1,8 MFr ou 21,4%).

### Charges

#### 5 Charges de personnel

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Traitements</i>	1 953,8	2 108,7	2 096,0	+ 142,2	+ 7,3
Traitements, allocation de renchérissement comprise	1 977,8	2 128,7	2 121,2	+ 143,4	+ 7,3
Autres éléments des traitements	3,2	7,2	4,0	+ 0,8	+ 25,0
A déduire: participations de tiers	- 27,2	- 27,2	- 29,2	+ 2,0	+ 7,4
<i>Allocations et indemnités</i>	258,7	268,8	293,1	+ 34,4	+ 13,3
Indemnités de résidence et allocations de séjour à l'étranger	112,5	114,8	131,4	+ 18,9	+ 16,8
Allocations pour enfants	37,7	39,9	40,6	+ 2,9	+ 7,7
Gratifications pour ancienneté de service	9,9	12,9	11,2	+ 1,3	+ 13,1
Indemnités pour service du dimanche	30,0	31,3	32,5	+ 2,5	+ 8,3
Indemnités pour service irrégulier	6,6	6,5	7,0	+ 0,4	+ 6,1
Indemnités pour service de nuit	53,1	54,4	56,0	+ 2,9	+ 5,5
Autres	8,9	9,0	14,4	+ 5,5	+ 61,8
<i>Contributions aux assurances du personnel</i>	311,4	333,2	326,3	+ 14,9	+ 4,8
Caisse de pensions et de secours	152,7	162,4	158,0	+ 5,3	+ 3,5
AVS/AI/APG/AC	113,4	122,2	120,2	+ 6,8	+ 6,0
Assurance-accidents	54,3	59,0	57,7	+ 3,4	+ 6,3
Autres	0,5	0,4	0,5	—	—
A déduire: participation du personnel à l'assurance ANP	- 9,5	- 10,8	- 10,1	+ 0,6	+ 6,3
<i>Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)</i>	252,9	276,5	290,3	+ 37,4	+ 14,8
Intérêt sur le déficit technique de la réserve mathématique CPS	118,3	124,1	138,5	+ 20,2	+ 17,1
Amortissement de la charge supplémentaire grevant la réserve mathématique CPS	134,6	152,4	151,8	+ 17,2	+ 12,8
<b>Total</b>	<b>2 776,8</b>	<b>2 987,2</b>	<b>3 005,7</b>	<b>+ 228,9</b>	<b>+ 8,2</b>

L'augmentation des charges de personnel de 228,9 MFr (8,2%) d'une année à l'autre est due aux raisons que voici:

6

	MFr	MFr
Accroissement de l'effectif (personnel permanent + 263, personnel en formation + 80, auxiliaires + 13)		+ 20,3
Compensation du renchérissement		
– personnel actif	+ 137,8	
– bénéficiaires de rentes	+ 20,5	+ 158,3
Révision de la classification des fonctions (2e et 3e phases) au 1er janvier 1990 (y compris 22,8 MFr CPS)		+ 64,5
Indemnité supplémentaire en sus de l'indemnité de résidence, extension du nombre de localités donnant droit à l'indemnité		+ 10,3
Caisse de pensions et de secours		
– Incorporation du solde de l'indemnité de résidence au 1er janvier 1990 (y compris cotisation des salariés pour le relèvement du gain assuré)	+ 7,6	
– Suppression de la cotisation des salariés pour l'incorporation de 1000 francs d'indemnité de résidence au 1er janvier 1989	– 11,0	
– Augmentation de la déduction de coordination au 1er janvier 1990	– 3,2	
– Cotisations uniques (sans révision de la classification des fonctions)	– 24,8	
– Rachats	– 0,2	– 31,6
Versements complémentaires pour les assurances du personnel		
– Intérêt sur le déficit technique grevant la réserve mathématique	+ 9,9	
– Suppression d'annuités	– 3,3	+ 6,6
Divers		+ 0,5
Total		+ 228,9

Au 1<sup>er</sup> janvier 1990, le renchérissement (158,3 MFr), principal responsable du surcroît de coûts, a été compensé jusqu'à un indice des prix à la consommation de 119 points. Par rapport au compte de 1989, cela représente un accroissement de 5%. En moyenne annuelle, cet indice s'est élevé à 121,6 points.

Les coûts des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases de la révision de la classification des fonctions au 1<sup>er</sup> janvier 1990 (64,5 MFr) correspondent aux prévisions.

Pour les bénéficiaires de rentes, le renchérissement a été compensé dans la même mesure que pour le personnel actif. La charge supplémentaire grevant la réserve mathématique de la CPS, occasionnée par l'incorporation annuelle des allocations de renchérissement dans les rentes, sera amortie sous forme d'annuités constantes réparties sur dix à douze ans. Celles-ci correspondent à l'allocation de renchérissement qui ne doit plus être versée suite à son incorporation dans les rentes.

Alors que le budget de 1990 de l'effectif prévoyait 38 484 unités et que, pour tenir compte des difficultés de recrutement, les charges avaient été calculées en fonction d'une réduction de 484 agents, seules 37 694 personnes (– 790) ont été employées. Ainsi, malgré l'allocation de renchérissement plus élevée d'un pour cent et l'extension de l'indemnité supplémentaire en sus de l'indemnité de résidence à d'autres localités, les charges de personnel enregistrent un accroissement de 18,5 MFr seulement (0,6%).

## 7 Dépenses de choses

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Matières</i>	313,6	302,3	316,4	+ 2,8	+ 0,9
<i>Prestations de tiers pour entretien</i>	149,0	154,5	179,5	+ 30,5	+ 20,5
<i>Prestations d'exploitation et de vente par des tiers</i>	174,6	187,2	191,0	+ 16,4	+ 9,4
Prestations d'exploitation	101,7	103,9	105,1	+ 3,4	+ 3,3
Renforts de personnel	40,4	45,9	48,2	+ 7,8	+ 19,3
Provisions	32,5	37,4	37,7	+ 5,2	+ 16,0
<i>Fermages et locations</i>	68,5	56,2	63,1	- 5,4	- 7,9
Biens-fonds	11,7	10,9	10,8	- 0,9	- 7,7
Véhicules	48,5	37,2	43,5	- 5,0	- 10,3
Autres	8,3	8,1	8,8	+ 0,5	+ 6,0
<i>Energie fournie par des tiers</i>	168,9	188,2	179,4	+ 10,5	+ 6,2
Courant de traction	134,7	152,9	142,7	+ 8,0	+ 5,9
Autre	34,2	35,3	36,7	+ 2,5	+ 7,3
<i>Assurances et dommages-intérêts</i>	25,1	24,6	19,4	- 5,7	- 22,7
<i>Indemnités pour voyages de service et remboursement de débours au personnel</i>	36,8	39,1	37,8	+ 1,0	+ 2,7
Indemnités pour voyages de service	14,6	15,3	15,1	+ 0,5	+ 3,4
Indemnités journalières et en cas d'absence	20,6	22,0	20,9	+ 0,3	+ 1,5
Autres remboursements	1,6	1,8	1,8	+ 0,2	+ 12,5
<i>Honoraires</i>	35,5	39,3	41,6	+ 6,1	+ 17,2
<i>Diverses prestations de tiers</i>	90,7	105,5	106,1	+ 15,4	+ 17,0
Impôts, taxes et droits	20,9	23,9	24,1	+ 3,2	+ 15,3
Frets, frais bancaires, taxes postales et téléphoniques	5,5	8,9	10,6	+ 5,1	+ 92,7
Imprimés, annonces	33,8	34,3	32,7	- 1,1	- 3,3
Contributions et indemnités	16,7	18,0	18,1	+ 1,4	+ 8,4
Autres	13,8	20,4	20,6	+ 6,8	+ 49,3
<b>Total</b>	<b>1 062,7</b>	<b>1 096,9</b>	<b>1 134,3</b>	<b>+ 71,6</b>	<b>+ 6,7</b>

Par comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses de choses se sont amplifiées de 71,6 MFr (6,7%). De cette somme, 30,5 MFr (+ 20,5%) concernent les «Prestations de tiers pour entretien» et sont dus au renchérissement, au volume croissant des installations et à la réparation de dommages causés par des intempéries et des incendies (env. 12 MFr). Le besoin plus important d'énergie électri-

que, dû à l'accroissement des prestations, a entraîné une augmentation de 10,5 MFr (6,2%) du poste «Energie fournie par des tiers». Les progressions constatées dans les «Prestations d'exploitation et de vente par des tiers», de 16,4 MFr (9,4%), et dans les «Diverses prestations de tiers», de 15,4 MFr (17%), sont essentiellement dues au renchérissement.

## 8 Amortissements

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Amortissements des immobilisations	566,7	576,1	596,3	+ 29,6	+ 5,2
Amortissements des fonds de roulement	2,2	3,6	1,5	- 0,7	- 31,8
Total	568,9	579,7	597,8	+ 28,9	+ 5,1

Les amortissements des immobilisations correspondent à 3,5% (taux moyen) de la valeur d'établissement ou d'acquisition

des immeubles, installations et véhicules. Ils se répartissent comme il suit:

Installations ferroviaires	308,3 MFr	(279,3 MFr à la charge du CRI <sup>1)</sup> )
Usines électriques et ateliers	44,9 MFr	( 9,7 MFr à la charge du CRI <sup>1)</sup> )
Véhicules	243,1 MFr	

<sup>1)</sup> CRI = Compte de résultats de l'infrastructure

L'augmentation des amortissements, de 28,9 MFr, résulte du volume accru des immobilisations.

Les amortissements des fonds de roulement comprennent ceux du matériel et ceux des créances irrécouvrables.

## 10 Intérêts

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Intérêts des engagements à long terme</i>	275,7	287,7	346,9	+ 71,2	+ 25,8
Prêts de la Confédération	87,1	131,1	112,7	+ 25,6	+ 29,4
Bons de dépôt de la CPS	187,8	155,8	233,5	+ 45,7	+ 24,3
Autres prêts	0,8	0,8	0,7	- 0,1	- 12,5
<i>Intérêts des engagements à court terme</i>	60,8	60,2	112,8	+ 52,0	+ 85,5
Total	336,5	347,9	459,7	+ 123,2	+ 36,6

A l'égard de 1989, les intérêts des engagements à long terme se sont accrus de 71,2 MFr (25,8%). La variation est principalement due à la forte augmentation du taux d'intérêt des bons de dépôt de la Caisse de pensions et de secours, qui est passé de 5,13% à 6,38%. Les intérêts des engage-

ments à court terme sont en progression de 52 MFr (85,5%) en raison du relèvement des taux et de l'endettement à court terme plus élevé vis-à-vis de la Confédération. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 5,65%.

## 11 Autres postes de charges

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113,1	109,0	118,0	+ 4,9	+ 4,3
Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102,0	37,0	37,0	- 65,0	- 63,7
Autres	15,3	8,0	11,4	- 3,9	- 25,5

Le gros entretien résultant d'ordres d'investissement inclut notamment les dépenses non actives auxquelles donnent lieu les ouvrages achevés. L'accroissement par rapport à l'exercice précédent est de 4,9 MFr (4,3%); il correspond au volume des travaux décomptés.

Leur contribution s'élevant à 37 MFr, les CFF assument la part des charges d'infrastructure fixée par le Conseil fédéral dans le cadre du budget de 1990.

La contraction de 3,9 MFr des autres postes de charges par rapport au compte de 1989 est due à la suppression des versements en faveur de la réserve pour la compensation d'arriérés de jours de repos (4,5 MFr).

## Compte de résultats de l'infrastructure

Aux termes du mandat de prestations 1987, la Confédération porte la responsabilité financière pour la construction et l'entretien de l'infrastructure, soit les frais induits par les investissements (amortissements, intérêts et entretien). Les dépenses nécessaires à cet effet et leur couverture doivent faire l'objet d'un compte séparé, en conformité des dispositions de l'art. 15, 2<sup>e</sup> al., de la LF sur les CFF.

## 12 Charges

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Amortissements	281,2	290,0	289,1	+ 7,9	+ 2,8
Intérêts	197,5	207,0	269,7	+ 72,2	+ 36,6
Entretien ordinaire	394,8	446,0	444,6	+ 49,8	+ 12,6
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	76,4	80,0	86,1	+ 9,7	+ 12,7
Total	949,9	1 023,0	1 089,5	+ 139,6	+ 14,7

L'infrastructure comprend tous les équipements et installations fixes qui ont un rapport direct avec la construction, l'exploitation et l'entretien des voies de communication. N'en font pas partie les installations et équipements des usines électriques et des centrales convertitrices, les lignes de transport et les ateliers principaux de l'entretien des véhicules.

Les amortissements sont calculés directement sur la base des données du compte des immobilisations et des amortissements. La base du calcul des intérêts est constituée par la part de fonds de tiers consacrée aux investissements dans le secteur de l'infrastructure. L'entretien ordinaire ressort des ordres d'entretien tels qu'ils figurent dans le système comptable interne, et le gros entretien résultant d'ordres d'investissements correspond à

la part non active des objets achevés dans le domaine de l'infrastructure. L'ensemble des charges, s'élevant à 1 089,5 MFr, excède de 139,6 MFr (14,7%) le chiffre du compte de 1989.

Les postes «Intérêts» et «Entretien ordinaire» contribuent particulièrement à ce résultat. Les intérêts enregistrent un accroissement de 72,2 MFr (36,6%) en raison, notamment, du relèvement des taux des bons de dépôt de la CPS.

L'augmentation de 49,8 MFr du poste «Entretien ordinaire» (12,6%) est due essentiellement au renchérissement, au volume croissant des immobilisations et à la réparation de dommages causés à l'infrastructure par des intempéries et des incendies.

La progression de 9,7 MFr ou 12,7% du poste «Gros entretien résultant d'ordres d'investissements» résulte de la progression des décomptes de projets achevés.

### 13 Produits

	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
Contribution des CFF	102,0	37,0	37,0	- 65,0	- 63,7
Prestations de la Confédération	847,9	986,0	1 052,5	+ 204,6	+ 24,1
<b>Total</b>	<b>949,9</b>	<b>1 023,0</b>	<b>1 089,5</b>	<b>+ 139,6</b>	<b>+ 14,7</b>

La contribution des CFF à l'infrastructure avait été fixée à 37 MFr dans le cadre du budget. Eu égard au résultat de l'exercice, les CFF versent une somme qui correspond à ce chiffre. Les prestations de la Confédération pour l'infrastructure augmentent par rapport à l'année précédente de 204,6 MFr (24,1%).

### Compte des investissements

Le budget ordinaire du compte des investissements de 1990 a été limité par le Conseil fédéral à 1550 MFr. Compte tenu des contributions de tiers, il en résultait un volume brut des investissements ordinaires

de 1694 MFr. Ce montant a été relevé de 228,2 MFr – le total s'élevant dès lors à 1922,2 MFr – en faveur de certains projets (Rail 2000, couloir ferroviaire du St-Gothard, équipements informatiques pour les gares des entreprises de transport concessionnaires, essai Cargo X).

Les dépenses brutes de 1932,2 MFr figurant au compte (budget ordinaire 1733 MFr, projets hors budget ordinaire 199,2 MFr) dépassent de 301,6 MFr (18,5%) celles de l'exercice précédent et de 10 MFr (0,5%) le budget. Les investissements à la charge des CFF, limités à 1778,2 MFr, se sont élevés à 1774,8 MFr. Le financement de la somme de 1932,2 MFr se répartit ainsi:

Amortissements	596,3 MFr	} 37,0%
Gros entretien	118,0 MFr	
Contributions de tiers	157,4 MFr	
Fonds d'emprunt (prêts de la Confédération et de la CPS)	1 060,5 MFr	54,9%

Ventilé selon les charges et les produits par nature, le compte des investissements comprend l'ensemble des charges brutes mises en compte durant l'exercice. Il se présente comme il suit:

<b>14 Nature des produits et des charges</b>	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Charges</i>					
<i>Dépenses de choses</i>	1 385,1	1 673,2	1 675,3	+ 290,2	+ 21,0
Matières	240,3	257,9	246,6	+ 6,3	+ 2,6
Prestations de tiers pour construction	980,6	1 176,7	1 182,7	+ 202,1	+ 20,6
Honoraires	86,0	121,0	118,2	+ 32,2	+ 37,4
Autres dépenses de choses	78,2	117,6	127,8	+ 49,6	+ 63,4
<i>Prestations propres</i>	245,5	249,0	256,9	+ 11,4	+ 4,6
Total charges	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5
<i>Produits</i>					
Investissements à la charge des CFF	1 508,5	1 778,2	1 774,8	+ 266,3	+ 17,7
Contributions de tiers	115,5	143,7	154,5	+ 39,0	+ 33,8
Divers produits	6,6	0,3	2,9	- 3,7	- 56,1
Total produits	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5

D'une année à l'autre, les contributions de tiers se sont accrues de 39 MFr (33,8%), l'écart par rapport au budget étant de 10,8 MFr (7,5%). La contribution du Canton de Zurich aux investissements engagés dans le RER s'est élevée à 101,1 MFr, ce qui représente 65,4% du total des contributions de tiers.

<b>15 Compte des investissements par groupes d'immobilisations (montants bruts)</b>	Compte 1989 MFr	Budget 1990 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990	
				MFr	%
<i>Immeubles et installations</i>	1 214,7	1 378,8	1 395,7	+ 181,0	+ 14,9
Installations ferroviaires	1 142,3	1 283,5	1 315,5	+ 173,2	+ 15,2
Usines électriques	63,2	83,5	70,3	+ 7,1	+ 11,2
Ateliers	9,2	11,8	9,9	+ 0,7	+ 7,6
<i>Véhicules</i>	415,9	543,4	536,5	+ 120,6	+ 29,0
Véhicules moteurs	308,2	364,6	393,9	+ 85,7	+ 27,8
Voitures et fourgons	59,3	108,3	75,8	+ 16,5	+ 27,8
Wagons	42,5	60,6	58,6	+ 16,1	+ 37,9
Véhicules routiers	5,9	9,9	8,2	+ 2,3	+ 39,0
Total	1 630,6	1 922,2	1 932,2	+ 301,6	+ 18,5

Les dépenses relatives aux installations ferroviaires ont dépassé les prévisions de 32 MFr (2,5%). L'écart est dû en partie à un renchérissement supérieur à la moyenne dans le secteur du bâtiment et des travaux.

Les 1315,5 MFr investis furent affectés aux travaux suivants:

- 446,2 MFr transformation et extension de gares et de bâtiments de service
- 349,2 MFr installations de la pleine voie (dont double voie Münchenbuchsee—Schüpfen 11,4 MFr, ligne du Grauholz 63,5 MFr, troisième voie Bâle—Muttentz 11,1 MFr, seconde voie Rotkreuz—Rotsee 16,7 MFr, seconde voie Zoug—Cham 9,1 MFr, seconde voie Wetzikon—Aathal 7,9 MFr, RER zurichois 62,4 MFr, îlots à double voie dans le district de Knonau 11 MFr et seconde double voie Zurich HB—Zurich Altstetten 16,9 MFr)
- 60,7 MFr achat de mobilier, de machines et d'ustensiles
- 21,5 MFr modernisation de croisements rail-route
- 227,4 MFr renouvellement de voies et de branchements
- 22,2 MFr renouvellement de caténaires
- 40,4 MFr réalisation de projets informatiques
- 56,5 MFr acquisition de biens-fonds sans affectation définitive
- 91,4 MFr divers projets

Au chapitre des usines électriques, les dépenses sont inférieures au budget de 13,2 MFr en raison du report de projets pour le couloir ferroviaire du St-Gothard. De même, dans le domaine des ateliers, les dépenses sont en retrait de 1,9 MFr en comparaison des prévisions.

En raison d'écarts par rapport aux programmes d'acquisition et de livraison, les dépenses pour les nouveaux véhicules

sont inférieures de 6,9 MFr comparative-ment au budget, ce qui se traduit aussi par des dépenses en plus et en moins dans les différentes catégories de véhicules. L'on a consacré 183,5 MFr à l'achat de véhicules RER, 103,1 MFr à l'achat de locomotives pour le ferrovoier, 82,5 MFr à l'achat de trains-navette, 45,7 MFr à l'achat de voitures Eurocity et 24,4 MFr à l'achat de voitures unifiées.

## Bilan

	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
<i>Actifs</i>			
Immobilisations	10 417,9	11 496,6	+ 1 078,7
Fonds de roulement	1 880,3	2 545,3	+ 664,9
Actifs transitoires	97,1	183,9	+ 86,8
Charges à amortir	509,2	717,6	+ 208,4
Solde passif	—	—	—
<b>Total actifs</b>	<b>12 904,5</b>	<b>14 943,3</b>	<b>+ 2 038,8</b>
<i>Passifs</i>			
Fonds propres	3 000,0	3 000,0	—
Fonds de tiers	9 558,3	11 471,9	+ 1 913,6
Engagements à long terme	6 186,4	8 017,3	+ 1 830,9
Engagements à court terme	2 862,7	2 737,0	- 125,7
Engagements cumulés de la CPS	509,2	717,6	+ 208,4
Passifs transitoires	210,6	333,1	+ 122,5
Réserve pour la couverture de futurs déficits	135,6	138,3	+ 2,7
<b>Total passifs</b>	<b>12 904,5</b>	<b>14 943,3</b>	<b>+ 2 038,8</b>

### Actifs

Au 31 décembre, la somme inscrite au bilan s'établissait à 14 943,3 MFr, ce qui dénote une hausse de 2038,8 MFr (15,8%).

La valeur au bilan des immeubles, des installations et des véhicules a évolué comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
Installations ferroviaires	9 441,3	10 005,5	+ 564,2
Usines électriques	1 164,9	1 195,2	+ 30,3
Ateliers	315,8	318,4	+ 2,6
Véhicules	6 069,0	6 545,3	+ 476,3
Biens-fonds sans affectation définitive	172,0	198,0	+ 26,0
Total des valeurs de construction ou d'acquisition	17 163,0	18 262,4	+ 1 099,4
Déduction des amortissements cumulés	-10 628,8	-11 322,6	+ 693,8
Valeur au bilan des immeubles, installations et véhicules en % des valeurs de construction ou d'acquisition	6 534,2	6 939,8	+ 405,6
	38,1	38,0	- 0,1
Installations en construction	3 661,2	4 322,6	+ 661,4

Sur l'ensemble des valeurs de construction ou d'acquisition, soit 18 262,4 MFr, l'infrastructure représente 10 263 MFr ou 56,2%.

La forte hausse de 1099,4 MFr des valeurs de construction ou d'acquisition résulte de l'accroissement ordinaire des valeurs immobilisées. Déduction faite des amortissements cumulés (+ 693,8 MFr), la valeur au bilan est en progression de 405,6 MFr. La valeur des travaux en cours s'est accrue de 661,4 MFr pour s'inscrire à 4322,6 MFr, en raison de divers grands ouvrages inachevés.

En ce qui concerne les fonds de roulement, les avoirs en caisse ont augmenté de

0,8 MFr, les comptes courants actifs de 21 MFr, les crédits de clients de 289 MFr, les prêts et les valeurs en portefeuille de 304,7 MFr, les stocks de 57,5 MFr et les commandes en cours de 7,1 MFr. En revanche, les avoirs en compte de chèques postaux ont diminué de 12,4 MFr et les avoirs en banque de 2,8 MFr d'une année à l'autre. Les charges à amortir (dette CPS) englobent notamment les emprunts des CFF à la Caisse de pensions et de secours, découlant de l'incorporation d'allocations de renchérissement dans les rentes de la CPS. Ces charges se sont accrues de 208,4 MFr pour s'établir à 717,6 MFr.

**Passifs**

En 1990, les fonds de tiers ont augmenté de 1913,6 MFr pour s'inscrire à 11 471,9

MFr. La relation entre fonds propres et étrangers est de 1:3,8.

Les engagements à long terme se décomposent comme il suit:

	Compte 1989 MFr	Compte 1990 MFr	Différence 1989/1990 MFr
Prêts de la Confédération	2 506,0	3 736,0	+ 1 230,0
Bons de dépôt de la CPS	3 660,0	4 260,0	+ 600,0
Autres prêts	20,4	21,3	+ 0,9
<b>Total</b>	<b>6 186,4</b>	<b>8 017,3</b>	<b>+ 1 830,9</b>

Les emprunts à long terme sont constitués pour 46,6% de prêts de la Confédération, pour 53,1% de bons de dépôt de la CPS et pour 0,3% d'autres prêts. Les nouveaux prêts de la Confédération s'élevant à 1500 MFr et les remboursements à 270 MFr, la dette vis-à-vis de celle-ci s'accroît de 1230 MFr. Les bons de dépôt de la CPS s'inscrivent à 4260 MFr, suite à la consolidation d'avoirs en compte courant de la CPS de 600 MFr. Les autres prêts ont augmenté de 0,9 MFr (nouveaux prêts: 4,7 MFr, remboursements: 3,8 MFr).

Les engagements à court terme sont en baisse de 125,7 MFr comparativement à 1989. Cela s'explique notamment par la

régression des comptes courants passifs avec les institutions sociales (296,7 MFr) et par celle des créances de la Caisse d'épargne de l'entreprise (28,8 MFr). En revanche, les dettes en comptes courants envers l'Administration fédérale des finances se sont accrues de 35,1 MFr, celles envers les chemins de fer étrangers et suisses de 80,9 MFr, les factures de fournisseurs non échues de 71,4 MFr, les autres engagements de 6,0 MFr et les provisions de 6,4 MFr. Les engagements cumulés de la CPS représentent la contrepartie des charges à amortir (dette CPS) figurant à l'actif.

**Flux financiers**

Origine des fonds	MFr
- Autofinancement	
Cash-flow	718,5
- Apports de tiers	
Augmentation des engagements à long terme	1 830,9
Contributions de tiers aux investissements et divers produits d'investissements	157,4
	<u>1 988,3</u>
	<u>2 706,8</u>
<b>Affectation des fonds</b>	
- Accroissement des valeurs immobilisées	
Investissements en 1990	1 932,2
- Accroissement des participations	11,7
- Accroissement des fonds de roulement	666,4
- Augmentation des actifs transitoires	86,8
- Diminution des engagements à court terme	3,2
- Entrées d'immobilisations	6,5
	<u>2 706,8</u>

## Compte de résultats d'entreprise

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Charges</i>			
10 Charges de personnel	2 776 786 811	2 987 200 000	3 005 736 759
Traitements	1 953 807 507	2 108 700 000	2 095 973 097
Allocations et indemnités	258 688 260	268 800 000	293 121 249
Contributions aux assurances du personnel	311 386 609	333 200 000	326 325 413
Versements complémentaires pour les assurances du personnel (CPS)	252 904 435	276 500 000	290 317 000
11 Dépenses de choses	1 062 720 380	1 096 900 000	1 134 343 929
Matières	313 652 178	302 300 000	316 415 142
Prestations de tiers pour entretien	148 998 319	154 500 000	179 523 801
Prestations d'exploitation et de vente par des tiers	174 627 574	187 200 000	190 960 633
Fermages et locations	68 489 966	56 200 000	63 037 754
Energie fournie par des tiers	168 948 775	188 200 000	179 431 273
Assurances et dommages-intérêts	25 086 605	24 600 000	19 427 866
Indemnités pour voyages de service et remboursements de débours au personnel	36 811 040	39 100 000	37 807 077
Honoraires	35 472 397	39 300 000	41 594 281
Diverses prestations de tiers	90 633 526	105 500 000	106 146 102
12 Amortissements	568 846 175	579 700 000	597 805 335
Amortissements des immobilisations	566 703 741	576 100 000	596 292 264
Amortissements des fonds de roulement	2 142 434	3 600 000	1 513 071
13 Intérêts	336 505 104	347 900 000	459 699 956
Intérêts des engagements à long terme	275 681 743	287 700 000	346 929 288
Intérêts des engagements à court terme	60 823 361	60 200 000	112 770 668
15 Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	113 063 921	109 000 000	117 966 772
16 Contribution versée à la Confédération pour l'infrastructure	102 000 000	37 000 000	37 000 000
17 Autres	15 334 062	8 000 000	11 315 230
Constitution de provisions	4 500 000	—	—
Charges hors exploitation et extraordinaires	10 834 062	8 000 000	11 315 230
Total	4 975 256 453	5 165 700 000	5 363 867 981
3 Excédent de produits	70 022 242	—	2 724 893
	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
2 <i>Produits</i>			
20 Produits de transport	3 172 372 488	3 271 700 000	3 301 037 801
Trafic voyageurs	1 370 092 488	1 406 000 000	1 422 837 801
Transport de voyageurs	1 339 581 719	1 376 000 000	1 392 113 025
Bagages	24 094 605	24 000 000	24 148 167
Automobiles accompagnées	6 416 164	6 000 000	6 576 609
Trafic marchandises	1 243 280 000	1 276 700 000	1 286 200 000
Cargo Rail	834 580 000	854 500 000	857 130 000
Cargo Combi	77 740 000	81 300 000	89 630 000
Cargo Domicile	163 100 000	176 300 000	168 960 000
Prestations spéciales, Cargo Service Center	53 630 000	52 600 000	50 940 000
Poste	114 230 000	112 000 000	119 540 000
Indemnité compensatrice	559 000 000	589 000 000	592 000 000
Trafic régional voyageurs	523 000 000	550 000 000	550 000 000
Ferroustage	36 000 000	39 000 000	42 000 000
21 Produits accessoires	541 334 611	531 700 000	593 043 835
Prestations d'exploitation pour des tiers	122 905 688	120 500 000	129 704 435
Prestations de service pour des tiers	21 263 556	17 300 000	22 684 940
Livraisons et autres prestations pour des tiers	78 288 976	74 800 000	83 685 709
Fermages et locations	194 881 764	191 500 000	211 532 409
Ventes d'énergie	34 475 146	34 000 000	32 548 562
Ventes d'imprimés	5 590 141	7 900 000	7 040 864
Divers	83 929 340	85 700 000	105 846 916
22 Prestations propres pour le compte des investissements	245 483 894	249 000 000	264 437 765
24 Prestations pour ordres de magasin	94 069 580	53 000 000	68 905 219
25 Prestations pour le compte de résultats de l'infrastructure	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245
26 Autres	42 123 132	37 300 000	49 673 009
Total	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874
3 Déficit	—	—	—
	5 045 278 695	5 165 700 000	5 366 592 874

## Compte de résultats de l'infrastructure

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Charges</i>			
Amortissements	281 157 078	290 000 000	289 099 182
Intérêts	197 520 537	207 000 000	269 761 774
Entretien ordinaire	394 815 157	446 000 000	444 562 293
Gros entretien résultant d'ordres d'investissements	76 402 218	80 000 000	86 071 996
Total	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245
2 <i>Produits</i>			
Contribution des CFF à l'infrastructure	102 000 000	37 000 000	37 000 000
Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	847 894 990	986 000 000	1 052 495 245
Total	949 894 990	1 023 000 000	1 089 495 245

## Compte des investissements

	Compte 1989 Fr	Budget 1990 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Charges</i>			
11 Dépenses de choses	1 385 076 888	1 673 179 000	1 675 243 471
Matières	240 258 158	257 946 000	246 597 079
Prestations de tiers pour construction	980 608 509	1 176 676 000	1 182 682 527
Acquisition de terrains et d'immeubles	29 958 973	55 420 000	61 726 983
Prestations d'exploitation par des tiers	2 011 097	2 076 000	2 253 882
Fermages et locations	1 453 361	3 161 000	3 138 460
Energie fournie par des tiers	446 444	810 000	421 605
Assurances et dommages-intérêts	1 445 810	1 635 000	793 377
Honoraires	85 977 747	120 999 000	118 186 817
Diverses prestations de tiers	42 916 789	54 456 000	59 442 741
14 Prestations propres	245 483 894	249 000 000	256 934 050
Total	1 630 560 782	1 922 179 000	1 932 177 521
2 <i>Produits</i>			
21 Produits accessoires	122 036 799	144 019 000	157 361 507
Contributions de tiers	115 449 337	143 674 000	154 487 288
Divers	6 587 462	345 000	2 874 219
23 Investissements à la charge des CFF	1 508 523 983	1 778 160 000	1 774 816 014
Total	1 630 560 782	1 922 179 000	1 932 177 521

# Bilan au 31 décembre 1990

	Compte 1989 Fr	Compte 1990 Fr
1 <i>Actifs</i>		
10 Immobilisations	10 417 925 945	11 496 591 519
Immeubles, installations et véhicules		
Valeurs de construction ou d'acquisition	17 163 011 026	18 262 393 675
Amortissements	-10 628 803 663	-11 322 628 851
Valeur au bilan	6 534 207 363	6 939 764 824
Ouvrages inachevés	3 661 230 283	4 322 584 116
Participations et avances de tiers	222 488 299	234 242 579
11 Fonds de roulement	1 880 353 201	2 545 277 189
Espèces en caisse, compte de chèques postaux et avances	94 684 374	83 087 162
Administration fédérale des finances	—	—
Banques	52 414 336	49 589 300
Prestations de la Confédération pour l'infrastructure	847 894 990	1 052 495 245
Prêts et titres en portefeuille	275 805 631	580 466 175
Stocks	317 788 042	375 339 132
Autres créances	291 765 828	404 300 175
12 Actifs transitoires	97 070 713	183 886 371
13 Charges à amortir (dette CPS)	509 182 603	717 602 758
14 Solde passif	—	—
Total	12 904 532 462	14 943 357 837
2 <i>Passifs</i>		
20 Fonds propres	3 000 000 000	3 000 000 000
Capital de dotation	3 000 000 000	3 000 000 000
21 Fonds de tiers	9 558 310 390	11 471 950 384
Engagements à long terme	6 186 366 734	8 017 325 608
Prêts de la Confédération	2 506 000 000	3 736 000 000
Bons de dépôt de la CPS	3 660 000 000	4 260 000 000
Autres prêts	20 366 734	21 325 608
Engagements à court terme	2 862 761 053	2 737 022 018
Administration fédérale des finances	680 666 109	715 724 282
Institutions sociales des CFF	1 626 476 680	1 301 004 939
Autres	555 618 264	720 292 797
Engagements cumulés de la CPS	509 182 603	717 602 758
22 Passifs transitoires	210 636 648	333 097 136
24 Réserve pour la couverture de futurs déficits	135 585 424	138 310 317
Total	12 904 532 462	14 943 357 837
<i>Obligations éventuelles</i>		
Déficit de la CPS (intérêts capitalisés)	3 206 340 496	3 463 740 496
Autres garanties et cautions	48 850 000	46 198 000

## ATAG Fiduciaire Générale SA

MEMBRE D'ERNST & YOUNG INTERNATIONAL

Berne

Brunnhofweg 37  
Case postale 5032  
3001 Berne  
Téléphone 031 21 61 11  
Téléfax 031 26 32 57  
Télex 913 278

### RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE

au conseil d'administration des

**CHEMINS DE FER FEDERAUX SUISSES, BERNE**

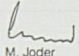
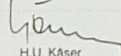
Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1990.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Nous avons constaté que:

- le bilan, le compte de résultats d'entreprise, le compte de résultats d'infrastructure et le compte des investissements concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est tenue avec exactitude,
- l'état de la fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi

ATAG Fiduciaire Générale SA

   
M. Joder H.U. Käser

Berne, le 8 mars 1991  
Ksr/For